

AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal

Novembre 2009

DOSSIER

P 7-9

Amélioration cadre de vie :
De nombreux aménagements au sein
de la commune

VIE LOCALE

P 6

Le fonds d'équipement urbain (FEU)
La prise d'armes en images

ZOOM SUR

P 3

Le projet REHABITAT



La rentrée à l'école maternelle des Cèdres
(septembre 2009)

PLUS D'INFOS

P 12

Programmation culturelle
à l'ECLA
Les restos du cœur
Le passeport biométrique



Lancement de la saison culturelle de la MJC à l'ECLA
(septembre 2009)



Prise d'armes du 1^{er} RHP place François Mitterrand
(Octobre 2009)

N° 6

Ville d'**AUREILHAN**
Hautes-Pyrénées



L'Editorial

de Yannick BOUBÉE, Maire

Voilà bientôt trois mois que 622 jeunes aureilhanais ont repris le chemin de nos écoles maternelles et primaires. Hors le salaire des enseignants, la Commune assure l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de ces écoles, depuis le ménage quotidien jusqu'aux gros travaux. Un programme pluriannuel ambitieux va débuter très prochainement, preuve de l'attention permanente et soutenue de la Ville à l'éducation :

- rénovation et extension de l'école maternelle Marcel Pagnol,
- création de nouveaux sanitaires à l'école primaire Joliot-Curie,
- travaux d'isolation phonique et thermique aux écoles Joliot-Curie et Lamartine.

A l'écoute des enseignants, en concertation avec les représentants des parents d'élèves, nous réaliserons ces aménagements qui concrétisent l'une de nos priorités : l'investissement dans la jeunesse, c'est-à-dire dans l'avenir, parce que nous voulons que chaque enfant soit placé dans les meilleures conditions pour ses apprentissages fondamentaux.

Pour autant, nous poursuivons notre action dans d'autres domaines.

Évoquons, par exemple, la première phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine du Bout-du-Pont - ce quartier chargé d'histoire locale périlclitait lentement - qui s'achève : la requalification des espaces publics, la rénovation du patrimoine locatif contribueront à modifier l'image de ces lieux, à les revivifier, à les redynamiser. A l'heure où des réformes relatives aux collectivités territoriales sont proposées au niveau national, la vérité exige d'affirmer qu'Aureilhan seul n'aurait pas pu changer le quartier ; l'intercommunalité a favorisé ce projet, et la pluralité des financeurs rendu possible son exécution. Tous, élus et citoyens, restons vigilants pour que de telles opérations opportunes en faveur d'un territoire puissent encore se réaliser dans le futur...

Pour faire face à nos missions de service public, à nos investissements mais aussi au désengagement de l'État, nous avons été contraints d'augmenter le taux d'imposition de la taxe d'habitation, amené de ce fait au niveau du taux moyen départemental. A la recherche constante de recettes nouvelles, Aureilhan a osé postuler à un programme européen transfrontalier dans lequel nos partenaires sont des Services des villes de Barcelone, Bilbao, Saragosse ainsi que la Ville de Toulouse ! Et notre candidature a été retenue... En conséquence, 333 238 € viendront abonder nos ressources d'ici à 2013, soit plus que le montant d'une année de taxe professionnelle.

Vous voyez, malgré un contexte changeant et difficile, nous continuons d'inscrire notre cité dans une dynamique positive, guidés par une ambition réaliste au service de tous.

Fidèlement à vous

Bulletin d'Information Municipal

Directeur :

Yannick Boubée

Rédacteur :

Maryvonne GARBAYE

ont collaboré à ce numéro :

Ingrid DEGEIX

Anne-Lise GAILLARD

Hervé GAILLARD

Caroline LAUTRE

Impression :

GRAPHICOM

05 62 36 18 64

Plusieurs événements ont retardé la publication de ce bulletin municipal. Nous tenons à le signaler et à nous excuser auprès des conseillers municipaux d'opposition qui nous avaient remis leurs tribunes depuis 2 mois.



BREVES...

Entretenir son micro pour qu'il reste en pleine forme...

Cette étape est incontournable. Elle intervient alors même que votre ordinateur n'a apparemment besoin de rien et qu'il fonctionne parfaitement. Pourtant, il faut régulièrement veiller à son bien être. Les différentes actions préventives pour une bonne maintenance de l'ordinateur sont : le nettoyage régulier de votre disque dur et la défragmentation de votre espace disque.

Le Nettoyage de Disque :

A chaque fois que vous travaillez, le système d'exploitation va créer des

fichiers temporaires qui occupent de la place et qui ne sont pas toujours automatiquement effacés. Un utilitaire inclus dans le système assure cette fonction. Comment ça marche ? Pour accéder au Nettoyage de disque, cliquez sur Démarrer puis programmes, accessoires, outils système et nettoyage de disque. Dans la zone des fichiers de la fenêtre qui apparaît, vous pouvez supprimer plusieurs types de fichiers temporaires, notamment issus du net. Vous pouvez donc décider de la

quantité de ménage à faire.

La Défragmentation :

Qu'est ce que c'est ? Le défragmenteur de disque est un outil qui possède les facultés de réorganiser les fichiers de votre disque dur, d'en éliminer les espaces vides. Comment ça marche ? Pour mettre en marche une défragmentation, voici la marche à suivre. Cliquez sur le bouton Démarrer puis programmes, accessoires, outils système et défragmenteur de disque.

AUREILHAN émerge aux fonds européens

A la recherche de financements pour la réalisation des projets de la mandature, la Commune a eu l'opportunité d'émerger au programme transfrontalier Espagne- France, dénommé « Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2007/2013 (POCTEFA) – Projet REHABITAT ».

Le projet REHABITAT

Le programme POCTEFA, approuvé par la Commission européenne le 18 décembre 2007, s'articule autour de trois grands axes :

- Axe 1 : renforcer l'intégration transfrontalière,
- Axe 2 : valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel,
- **Axe 3 : améliorer la qualité de vie des projets à travers des stratégies communes de structurations territoriales et de développement durable.**

Le projet REHABITAT s'inscrit dans ce 3ème axe. Fonctionnant sur un système d'appel à projet, la Commune s'est portée candidate en juin 2008. Le Comité de Programmation a définitivement validé le programme présenté au mois de juin 2009.

Projet transfrontalier, la Commune a travaillé avec trois autres partenaires : SARAGOSSE (chef de file), BARCELONE, BILBAO et TOULOUSE.

Objectif du programme : améliorer la qualité de vie

Conformément au programme élaboré par la Commune pour émerger au projet REHABITAT, ces financements vont tout d'abord être employés dans le **quartier des Cèdres** (Secteur sud-est de la cité) à travers des stratégies communes de structuration territoriale. Il s'agit là de prendre en compte les difficultés de socialisation dans ce quartier et de mettre en place des mesures d'accompagnement programmées.

Des actions ont déjà débuté avec la création d'un poste d'agent de médiation sociale (Adulte Relais). L'agent tient

une permanence quotidienne au coeur de ce quartier. Ses missions variées (conseiller pour les démarches administratives, aider dans la résolution de conflits, favoriser la communication inter-quartiers...) s'inscrivent parfaitement dans l'esprit du projet REHABITAT.

Les fonds européens vont ensuite permettre de réaliser des opérations sur le reste de la cité, mesure indispensable à la **mixité sociale** recherchée.

Concrètement, plusieurs projets vont être mis en œuvre :

- La création, au coeur de la ville, d'un **centre dédié à toute la jeunesse aureilhanaise**. Pour cela, la Maison des Jeunes et de la Culture ainsi que d'autres associations seront installées à la Maison Pomès.
- La construction d'un **espace omnisport** permettant de répondre aux demandes des associations sportives en liaison avec les équipements existants.

La conception, la réalisation se feront en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés.

- **La requalification du Centre Jean Jaurès** afin de disposer d'un espace d'accueil pour des festivités organisées par la population et les associations.

Afin de permettre l'intégration sociale, population et associations concernées participeront à la définition des besoins, à la conception, au fonctionnement et à la maintenance des édifices publics programmés dans le cadre de la structuration de la ville, tant des points de vue sportif et éducatif, que culturel.

La notion de **développement durable** sera intégrée dans la conception des réalisations prévues.

REHABITAT en chiffres

Le coût de ce programme est estimé à 512 675 euros.

Une aide du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) a été sollicitée et obtenue à hauteur de 65%, soit 333 238 €.

Les 35% restants seront financés par la Commune.



Crédit photo : www.poctefa.eu

COOPERACIÓN COOPÉRATION
TERRITORIAL TERRITORIALE

ESPAÑA-FRANCE-ANDORRA

PROGRAMA OPERATIVO DE COOPERACIÓN TERRITORIAL ESPAÑA · FRANCIA · ANDORRA
PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE COOPÉRATION TERRITORIALE ESPAGNE · FRANCE · ANDORRE

2007-2013

Remise des dictionnaires aux élèves de cours moyen 2

Le 6 octobre dernier, Yannick BOUBÉE, Maire, Claude PAHU, Maire adjoint délégué aux affaires scolaires, ainsi que Guy LAHRER et Nadine MARQUES, parents d'élèves élus à la Caisse des Ecoles, ont remis des dictionnaires aux 65 élèves de CM2 des écoles primaires, en présence de leurs instituteurs.

Yannick BOUBÉE a rappelé les vertus de ces ouvrages, expliquant aux élèves, attentifs : « ils vous aideront pendant de longues années au cours de votre scolarité, particulièrement lors de votre entrée au collège. Le dictionnaire sera pour vous un fabuleux ami, à qui vous demanderez beaucoup de choses ; il vous permettra d'enrichir votre vocabulaire et de connaître l'histoire de notre pays et du monde ».

Rappelons que ces ouvrages sont offerts chaque année par la Caisse des Écoles, depuis 5 ans.



Ecole maternelle Marcel Pagnol – Début des travaux



La nouvelle bibliothèque, avec un puits de jour afin de rendre la pièce plus lumineuse.

ECOLES MATERNELLES		ECOLES PRIMAIRES		
<i>Ecole M. Pagnol</i>	<i>Ecole des Cèdres</i>	<i>Ecole Joliot-Curie</i>	<i>Ecole Lamartine</i>	<i>Ecole des Cèdres</i>
140	98	116	152	116
TOTAL : 622 élèves				

Les travaux de réfection et d'extension de l'École Marcel Pagnol viennent de débuter. Une salle de classe, le bureau de la Directrice, un local technique ainsi que la bibliothèque ont été transférés dans le bâtiment Pomès durant les vacances de la Toussaint. Pour l'occasion, et afin d'offrir aux enseignants et enfants des conditions de travail optimales durant les travaux, la totalité du rez-de-chaussée du bâtiment Pomès a été réaménagée.

Le nouveau système de facturation du service de Restauration Scolaire

Depuis la rentrée scolaire, le service régie, qui encaisse les règlements des services périscolaires (restauration, garderie, transports, centre de loisirs...), est doté d'un logiciel de facturation. Expérimenté dans un premier temps pour le service de restauration, il devrait être étendu aux autres activités dans le courant de l'année.

Désormais, l'utilisateur reçoit une facture en fin de mois, faisant apparaître le nombre de repas réellement pris par l'enfant.

Ce nouveau fonctionnement emporte des changements du point de vue des modalités de règlement : les repas du mois M ne sont plus payés à l'avance mais à terme échu, au plus tard le 10 du mois M+1.

Gage de modernité, ce système présente un triple avantage, tant pour la Commune que pour l'utilisateur :

- ✓ d'une part, il répond à une demande de parents, qui reçoivent désormais une facture. Le règlement peut donc être envoyé en joignant le coupon prévu à cet effet, sans se déplacer en Mairie.
- ✓ d'autre part, il simplifie le fonctionnement du service, notamment pour le décompte des absences. Les jours où le service n'est pas utilisé sont désormais instantanément défacturés.
- ✓ Enfin, il permet une gestion et un suivi rigoureux des paiements, l'outil permettant une relance systématique des impayés.

Centre de Loisirs Sans Hébergement : à la découverte du Moyen-Âge



Le Moyen-Âge était à l'honneur durant les vacances estivales au Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). Les enfants de 3 à 11 ans ont pu découvrir le monde des chevaliers, les jeux de la cour et s'initier à la construction de châteaux ou bien à la pratique des joutes et tournois.

Les animateurs du CLSH ont organisé une visite du château de Lourdes, pour illustrer cette séquence médiévale.

Après le Moyen-Âge, le thème de l'eau a été présenté aux enfants lors d'une journée à Hendaye, occasion de s'amuser à des jeux spécifiques ou de fabriquer des bateaux.

Les animateurs du CLSH veillent à proposer toutes sortes d'activités ludiques et éducatives aux enfants pour susciter leur imagination, leur créativité et pour favoriser leur socialisation, leur apprentissage de la vie en groupe. C'est ainsi qu'une rencontre a été organisée cet été avec le centre de loisirs de Lannedarré à Lourdes.

Mission réussie pour le CLSH qui a su faire passer d'excellentes vacances aux jeunes aureilhanais !



La découverte de l'escalade pour le groupe des 6/12 ans

Un chantier culturel pour 6 adolescentes de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)



Dans le cadre d'un « chantier culturel », 6 jeunes filles adhérentes de la MJC d'Aureilhan ont participé au festival Convivencia, dans l'Aude, au mois de juillet. Ce projet, porté par l'association Robin des Bois (école de musique solidaire et mutualiste), favorise l'accès à la culture par le système de la contrepartie, c'est-à-dire l'investissement de jeunes sur un festival (promotion de la manifestation par la distribution de prospectus) en échange d'un accès privilégié à cette pratique culturelle. Enrichissante expérience pour ces adolescentes, concrétisée par la réalisation d'un clip vidéo avec l'aide des techniciens de « la Voix productions ».

Les partenaires

- L'Association de Prévention Spécialisée 65 (APS)
 - La MJC d'Aureilhan
 - La MJC d'Odos
- Le Secours Populaire

Les financeurs

- Le GIP CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale)
 - L'association Robin des Bois
 - La commune d'AUREILHAN
- L'autofinancement des structures d'accompagnement

Le Fonds d'Équipement Urbain (F.E.U.)

Le 5 octobre dernier Yannick BOUBÉE, Maire, et Josette DURRIEU, Présidente du Conseil Général, ont signé le contrat de Fonds d'Équipement Urbain en présence de Pierre DUSSERT, Conseiller Général du Canton. Ce fonds permet à la ville d'AUREILHAN de recevoir une subvention de **256 000 €** sur 3 ans.

L'aide, attribuée aux Communes par le Conseil Général au titre de sa politique d'aide au développement local, est destinée à financer un programme d'investissements.

La quasi globalité des fonds (87%) sera investie dans des opérations de rénovation des écoles, le reste étant réparti entre des travaux d'éclairage public et des acquisitions de matériel.

Cette politique volontariste, menée par le Conseil Général, est un exemple de partenariat, entre collectivités d'échelons différents qui facilite le financement de réalisations au profit de tous.



Pierre DUSSERT, Josette DURRIEU,
Yannick BOUBÉE.

La prise d'armes du 1^{er} RHP

Le 9 octobre dernier, AUREILHAN a eu l'honneur d'accueillir le 1^{er} Régiment des Hussards Parachutistes (RHP) pour une cérémonie de présentation des jeunes engagés volontaires à l'étendard du Régiment.

La prise d'armes est un moment solennel pour les jeunes engagés, qui témoigne de l'engagement et de l'attachement de l'Armée à la Nation. C'est pourquoi, la Municipalité a accepté sans hésitation d'organiser cet



Remise de l'insigne régimentaire par les autorités

événement, exceptionnel dans l'histoire de la Commune.

La cérémonie, minutieusement organisée par le 1^{er} RHP avec le concours des Services Municipaux, s'est tenue Place François Mitterrand. De la présentation à l'Étendard à la remise de l'insigne régimentaire par les autorités, un silence teinté d'émotion a envahi les lieux. La prise d'armes fut clôturée par un défilé en chantant, rue Jules Ferry.



Le défilé en chantant, rue Jules Ferry

Aménagement des locaux sous la scène du Centre Jean-Jaurès

Pour placer les dirigeants de l'ASCA Basket dans les meilleures conditions, la Municipalité a pris la décision de réhabiliter intégralement les locaux sous scène du Centre Jean Jaurès afin d'améliorer leur fonctionnalité. Le projet était ambitieux, en terme de réaménagement de l'espace, mais l'objectif a été atteint. Les esquisses ont été réalisées en concertation avec les membres de l'ASCA Basket afin de proposer des locaux correspondant à leurs besoins.

D'une capacité d'accueil de 40 personnes, cette nouvelle salle de plus de 60 m² comporte de nombreux rangements, des sanitaires et un espace convivialité pour l'organisation de réceptions.

Après un chantier assez lourd puisqu'il a fallu intervenir sur la structure porteuse (notons que les travaux ont été réalisés à la fois par des entreprises et par des agents du Centre Technique), les clés des nouveaux locaux ont été symboliquement remises le 16 juin dernier aux responsables de l'ASCA Basket.



Visite des locaux en présence de Yannick Boubée, Maire, Pierre Dussert, Conseiller Général, Lucien Laffargue, Trésorier de l'ASCA Basket

Coût global de cette opération : 65 290 € TTC

L'aménagement et l'extension du Chemin du Roy

En 2002, les bâtiments de l'ancienne scierie dénommée « Legathe » (rue du XI Novembre), acquis par la Municipalité en 1993, ont été démolis. Une des parcelles a été vendue pour l'installation d'un cabinet de kinésithérapie, ouvert en avril 2009.

Concomitamment à la réalisation de ce bâtiment, et après consultation des riverains, la Commune a engagé des travaux d'aménagement et d'extension du Chemin du Roy.

Ainsi, l'emprise du Chemin a été élargie, passant de 4 mètres à 11 mètres ; des trottoirs ont été réalisés et un parking créé ; les réseaux EDF et France Telecom ont été enfouis et l'ancien réseau de gaz en cuivre remplacé. Enfin, les réseaux d'adduction d'eau potable ont été maillés.

De plus, à la demande des riverains, une partie du Chemin du Roy a été mise en sens unique pour améliorer la sécurité.



Vue du chemin du Roy depuis le carrefour avec la rue du XI novembre

Coût global des travaux : 151 900 € TTC

Le programme de réfection des trottoirs

Du mois de novembre 2008 au mois de mars 2009 une campagne de réfection des trottoirs a été entreprise rue du Moulin, quartier Saint-Jean (rues Saint-Jean, Rameau, Renoir, Ravel et Rodin) et quartier Chambord (rues Chambord, Beaugency et Amboise).

Coût des travaux : 115 000 € TTC

Travaux de reprise des trottoirs, rue Ravel



Le point sur l'Opération de Renouvellement Urbain du Bout du Pont

Dans le précédent bulletin municipal (Juin 2009 / n°5), nous vous présentions le déroulement des travaux de réhabilitation du quartier du Bout du Pont. Les sept phases de la première tranche sont désormais achevées. La seconde tranche devrait débuter en janvier 2010; elle concernera l'aménagement des rues du Docteur Guinier, Leverre, l'avenue François Mitterrand (SEMEAC) ainsi que la rue Emile Salles et l'avenue Jean-Jaurès (AUREILHAN).



Avant la démolition du portique



A l'achèvement des travaux

L'aménagement de l'avenue des Sports

L'aménagement du Chemin des Alouettes

En concertation avec les riverains, la Municipalité s'était engagée à réaliser des travaux d'aménagement du Chemin des Alouettes, dans sa partie Sud-Ouest, pour améliorer la sécurité.

Dans le cadre de cette opération, deux trottoirs, accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont été créés.

Des travaux de voirie ont également été réalisés : la couche de roulement a été renouvelée et le réseau pluvial renforcé, afin de résorber les difficultés de coulement des eaux lors des fortes pluies.

Enfin, la sortie sur la rue du XI Novembre a été mise en sécurité.

L'opération s'est achevée fin juillet, à la grande satisfaction des riverains et des usagers.

Coût des travaux : 47 780 € TTC

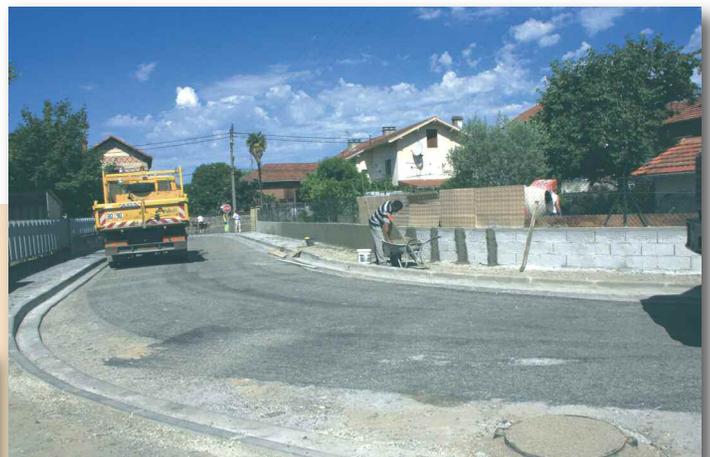
Le renforcement du réseau pluvial



Avant les travaux



Avant les travaux



Pendant les travaux

L'extension du trottoir et renouvellement de la couche de roulement.



Pendant les travaux

C'est la rentrée !

Quels seront les principaux devoirs de notre groupe ?

L'espace multi-sports

Cette salle qui faisait partie de notre projet depuis fort longtemps et qui avait été repris par la majorité municipale lors des dernières élections en 2008 devrait enfin voir le jour. En effet la demande est toujours pressante concernant la construction d'une salle omni-sports qui permettrait de créer et libérer des espaces pour les associations sportives et culturelles aureilhanaises. Les associations, qui d'ailleurs pour certaines, n'ont pas de salle de réunion et de stockage pour leur matériel, ne peuvent réaliser les manifestations qu'elles souhaitent, ne disposant pas d'un lieu adapté. Par la même, elles ne peuvent offrir à nos concitoyens les divertissements qu'ils sont en droit d'attendre.

Mais aussi pour servir nombre de particuliers aureilhanais qui doivent avoir recours à des locations de salles hors de notre commune pour organiser mariages, baptêmes... Nous suivrons avec attention l'avancée de ce projet qui doit servir les intérêts de tous les habitants de notre commune.

Maitrise de la fiscalité

C'est l'automne et les feuilles d'impôts locaux commencent à tomber. Malheureusement, si dans notre commune, nous avons vivement protesté et voté contre l'augmentation de la taxe d'habitation (+9,57%), le Département et la Région ont aussi considérablement augmenté leurs taxes alourdissant encore un peu plus les charges des ménages. Nous veillerons à prioriser et soutenir les projets communaux qui sont les plus urgents pour ne pas favoriser une nouvelle inflation fiscale lors du prochain budget.

Collège Paul VALERY

Lors du dernier conseil municipal, nous avons fait part de notre très forte colère et réprobation concernant les travaux qui ont été effectués de manière unilatérale et sans concertation à la sortie du collège par la municipalité de Séméac. En effet, cet aménagement est totalement inadapté pour les collégiens aureilhanais qui doivent traverser la route de Trie dans des conditions dangereuses et accidentogènes. Nous avons proposé plusieurs solutions afin de remédier à cette aberration urbaine qui n'a pas pris en cause l'accessibilité piétonne et cyclistes de nos enfants vers cet établissement pourtant inter-communal. Grâce à notre intervention un contre-projet est actuellement à l'étude.

vous pouvez nous contacter au : 06.11.01.65.35

**Annie AGUADO Françoise MAZOUÉ
André BOYRIE Jean-Marc LACABANNE**

Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

S.C.O.T toujours

Le Document, regroupant les propositions d'orientations générales du Schéma de Cohérence Territoriale Tarbes-Ossun-Lourdes (S.C.O.T), est arrivé dans les mairies comme "**un cheveu sur la soupe**" à la mi-juin 2009. Pondus par un bureau et un comité syndical très restreints, censés représenter 41 communes dont celle d'Aureilhan, ce Document se veut être un outil de planification pour les prochaines années !

Sans débat large et sans décision collective impliquant la population concernée, il apparaît **totalemment imposé**.

Cela est inacceptable. D'autant plus que ces orientations qui visent, selon leurs auteurs, "l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers" (**ouf... !**) avec la détermination "des grands projets d'équipement et de services", doivent **obligatoirement s'intégrer** dans les Documents d'Urbanisme communaux.

Concrètement pour notre commune d'Aureilhan, c'est le **retour forcé** du projet de Barrage de l'Ousse (lequel avait été rejeté dernièrement par le Conseil municipal d'Aureilhan, nos concitoyens concernés, tout le canton et même au-delà).

C'est aussi, le **contournement EST** de l'agglomération tarbaise qui est prévu. Il concerne, outre Aureilhan, Orleix et Séméac. Ce contournement s'appuiera sur le coteau séparant la vallée de l'Ousse ! Lorsque le Grand Tarbes, présidé par J. Glavany, en décembre 2007, défendait ce contournement, nous avons été le seul groupe politique à s'y opposer dans notre commune. Et nous continuerons dans ce sens.

Sous prétexte de Développement Durable, ces décideurs **s'enlisent toujours plus** dans l'erreur et la destruction du cadre de vie.



Autre chose doit être demandé de façon très ferme et chacun, chacune doit intervenir en le faisant savoir énergiquement.

Dans la gravité, il y a encore le projet d'**hôpital territorial**, prévu en rase campagne sur la commune de Lanne, en remplacement de ceux de Tarbes et de Lourdes. L'offre de soin et le système de santé public seront fortement réduits au profit des cliniques privés qui resteront et se développeront sur les centres urbains. Ce Document d'orientations Générales **doit donc être rejeté** par nos concitoyennes et nos concitoyens puisqu'il ne leur apportera rien de bon en termes d'aménagement, de cadre de vie et de services publics performants.

Collège : l'impasse

D'une mauvaise analyse découle toujours un mauvais résultat. La commune de Séméac vient d'en faire la démonstration par le réaménagement de la rue Théophile-Gautier avec un sens unique Sud-Nord, empêchant ainsi les collégiens d'Aureilhan d'accéder directement à leur collège avec, pour **corollaire non négligeable**, une sécurité routière très affaiblie!

La réunion du 02.09.09 entre les deux communes n'a rien dégagé de sérieux pour résoudre ce grave problème qui passe par le **rétablissement du double sens**, du carrefour jusqu'à la rue Montesquieu, en récupérant de l'espace sur l'emprise du collège. Même si cela entraîne des coûts supplémentaires dus à une mauvaise analyse de départ (toute autre solution relève de la "quadrature du cercle"), les deux maires et le conseiller général d'Aureilhan, forts de leur pouvoir, auront à cœur, on l'espère, d'assumer leurs fonctions en assurant la sécurité des collégiens.

**Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat
conseillers municipaux 100% à Gauche.
Le 22.09.09**

**L'ensemble des forces de Gauche du Conseil Municipal a souhaité manifester son attachement aux valeurs du Service Public postal en organisant « une votation citoyenne ».
Le Groupe Majoritaire a proposé au Conseil Municipal l'adoption d'une motion contre la privatisation de la Poste.**

MOTION contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal, adoptée le 16 octobre 2009

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

- Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

- Considérant qu'une consultation nationale de la population a été organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal,

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN,

- se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009.

- demande la tenue d'un référendum sur le service public postal.

POUR : 25 ABSTENTION : 4

Résultat de la votation citoyenne du 3 octobre 2009, organisée à la Mairie d'Aureilhan

Question posée : «Le Gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser. Etes-vous d'accord avec ce projet ?»

Nombre de votants : 737

Oui : 11

Non : 724

Nuls : 2

ECLA : Saison culturelle

Lancement de la saison culturelle en images
(5 septembre 2009)

Programmation culturelle

DECEMBRE

Mardi 8 : 20h 30 : Ciel Ecran* - 20^{ème} Anniversaire du FESTIVAL DU RIRE DE MONTREUX en direct (humour)

Jeudi 10 : 20h 30 : François Moïse Bamba (musique du monde)

Vend. 11 : 20h 30 : Les filles (concert – pop)

Vend. 18 : 9h 30 et 14h 30 : Ciel Ecran* - Henri DÈS

JANVIER

Dim. 17 : 16h 00 : « La postérité des asticots » par la Cie Odysée en parapluie (théâtre)

*Ciel écran : spectacles diffusés sur grand écran

Renseignements : Ciel écran : 05.62.38.91.50

Autres spectacles : MJC Aureilhan 05.62.38.04.46



Cie Rêves Magiques



Toute la journée, les animateurs de la MJC ont organisé des activités pour les enfants

Lancement de la campagne hivernale des Restos du Cœur



La campagne hivernale des Restaurants du Coeur reprendra son activité le jeudi 3 décembre, à la salle annexe du Centre Jean Jaurès.

Les bénévoles distribueront les paniers repas aux personnes les plus démunies tous les jeudis, de 11h à 12h et de 13h30 à 16h30.

A noter :

Il n'y aura pas de distribution les jeudis 24 et 31 décembre. Ces jours seront remplacés par les mercredis 23 et 30 décembre.

Infos pratiques : le passeport biométrique

Depuis le mois de mai 2009, la Mairie d'AUREILHAN est équipée d'une station permettant d'enregistrer les demandes de passeports biométriques. Ces nouveaux titres sécurisés sont dotés d'une puce électronique qui comportent la photo numérique et les empreintes digitales du titulaire. En raison de la technicité de la procédure, le traitement d'une demande de passeport prend davantage de temps (il convient de compter 30 minutes).

Dès lors, afin d'organiser au mieux le service et de limiter votre temps d'attente, le dépôt d'une demande de passeport se fait sur rendez-vous.

La procédure en bref

Vous devez retirer un imprimé au Service Etat Civil et vous munir des pièces justificatives demandées. L'agent d'Etat civil collecte les pièces et numérise les données d'Etat civil ainsi que la photographie. Vos empreintes digitales sont ensuite enregistrées. Une fois le dossier finalisé, l'agent vous remet un récépissé d'enregistrement. Après instruction de la demande en Préfecture puis la fabrication du passeport dans un centre spécialisé, le titre est disponible en Mairie. L'agent procède au contrôle de vos empreintes et vous remet le passeport contre récépissé.

